

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'AIN POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE (8.9)

L'an deux mille vingt-trois, le 15 mai à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **05 mai 2023**
Date d'affichage de la convocation : **05 mai 2023**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENNINGK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, DA SILVA DIAMANTINO, LUZZI, VUILLIOT, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, ROBBEZ, PELLETIER, SIGAUD, LEVITRE, MOLINAS, DUVILLARD, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à M. IVANEZ,
Mme HUSSON donne pouvoir à Mme CETTIER,
Mme GIET donne pouvoir à Mme COSSARD,
Mme MARTINOD donne pouvoir à M. DUNAND,
M. MAZET donne pouvoir à M. MOLINAS,
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à M. PELLETIER,
M. DANGUY donne pouvoir à Mme COURT,
M. DUBOUT donne pouvoir à M. JUILLARD.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

VU le nouveau schéma départemental de l'Ain de développement de la lecture publique pour la période 2023-2028,

VU l'avis favorable des membres de la commission Actions culturelles et Jeunesse, réunis le 5 avril 2023,


CONSIDÉRANT l'intérêt d'associer la bibliothèque municipale « Évasion » au schéma de développement de la lecture publique au travers d'une nouvelle convention de partenariat proposée par le Département de l'Ain,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat ci-annexée à passer avec le Conseil départemental de l'Ain,
- **AUTORISE** Monsieur le maire ou un adjoint délégué à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 17/05/2023
Reçu en préfecture le 17/05/2023
Publié le
ID : 001-210101739-20230516-2023_050_DEL-DE



La secrétaire de séance,
Dominique COURT



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 17 mai 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 17 mai 2023.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 16 mai 2023.

Le maire,
Patrice DUNAND

